



# SALARIÉS DES SERVICES DE SANTÉ AU TRAVAIL

## La CGT vous informe

**D**epuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2018, le CISME est devenu PRESANSE. C'est le nouveau nom du syndicat d'employeur qui négocie votre convention collective avec les organisations syndicales salariées.

**PRE** : prévention

**SAN** : santé

**S** : service

**E** : entreprise

Un coup de communication qui vise à rendre plus visible les employeurs de notre secteur à un moment où le gouvernement souhaite diminuer et fusionner le nombre de branches et donc de conventions collectives.

### NÉGOCIATION EN COURS DANS LA CONVENTION COLLECTIVE DES PERSONNELS DES SSTI :

Les négociations portant sur les minima de la convention collective viennent de se terminer.

La délégation patronale PRESANSE est entrée en négociation en proposant 0,7% d'augmentation sur les minima conventionnels. La majorité des organisations syndicales demandaient entre 2,5% et 3%.

À la seconde réunion de négociation, après avoir entendu les arguments des organisations syndicales, la délégation patronale a proposé 0,9%. Proposition largement insuffisante pour la CGT qui, suite à une suspension de séance avec les autres organisations syndicales, s'engage à signer, si l'augmentation est de 1,2%. La délégation patronale accepte à la condition expresse que l'ensemble des organisations syndicales soient signataires. Ce qui sera le cas.

La proposition CGT a permis d'éviter que certains soient tentés de signer sur une proposition patronale largement inférieure à ce qui a été obtenu et démontre qu'il est possible d'obtenir des

efforts de la délégation patronale quand une unité syndicale existe.

La CGT reste force de proposition et l'augmentation conventionnelle obtenue doit pouvoir servir de base dans les SSTI, où des NAO sont en cours ou vont avoir lieu pour obtenir des revalorisations salariales au-delà des minimums conventionnels.

#### POUR RAPPEL :

👉 2014 : 1%	Repas 15,20€ KM 0,40€
👉 2015 : RIEN	
👉 2016 : 0,6%	Repas 15,60€ KM 0,40€
👉 2017 : 0,9%	Repas 16,00€ KM 0,445€ pour les 6/7 chevaux
👉 2018 : 1,2%	Repas inchangé KM inchangé

**La délégation patronale a refusé le tarif URSSAF à 18,60€ ainsi, qu'une augmentation des frais KM.**

**Pour toute question n'hésitez pas à contacter les négociateurs CGT :**  
**cgt@acms.asso.fr**